

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 19 novembre 2020 à 9 h  
et webdiffusée en différé**

---

**PRÉSENCES :**

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement  
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement par intérim  
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe  
Monsieur Jean-Marc LABELLE, chef de division, direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics  
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 9 h.

Lors du mot d'ouverture de la mairesse, la conseillère, Rosannie Filato, soulève une question de privilège en demandant à la mairesse de retirer ses paroles relatives à ce que les conseillères et conseillers prendraient des décisions en catimini. La mairesse retire ses paroles.

---

**CA20 14 0326**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

---

**10.03 - Période de questions du public**

À 9 h 08, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyens pouvaient transmettre leurs questions uniquement sur le sujet inscrit à l'ordre du jour, et ce, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mercredi 18 novembre à 16 h 30.

Guillaume Girard

Projet de règlement 01-283-108

Cynthia Deschambault

Projet de règlement 01-283-108

Christian Toussaint

Projet de règlement 01-283-108

Comme le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14004) prévoit que trois questions par sujet sont acceptées, la mairesse d'arrondissement déclare la période de question close à 9 h 28.

---

#### 10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 28, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

---

#### CA20 14 0327

**Adopter, avec modifications, le second projet de Règlement 01-283-108 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels », recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 22 juin au 21 juillet 2020 et autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de Règlement 01-283-108, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

1. de recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 22 juin au 21 juillet 2020;
2. d'adopter, avec modifications, le second projet de Règlement 01-283-108 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) pour encadrer l'usage des bâtiments résidentiels »;
3. d'autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de Règlement 01-283-108, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

La mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, demande la tenue d'un vote nominal sur l'article 40.01. La demande de vote n'est pas appuyée comme précisé à l'article 84 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14004).

La mairesse d'arrondissement enregistre sa dissidence.

L'article 40.01 est adopté à la majorité, et il est

RÉSOLU en conséquence.

40.01 1206996006

---

La mairesse d'arrondissement suspend la séance à 9 h 30.

La séance reprend à 9 h 35.

---

### Levée de la séance

La séance est levée à 9 h 35.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Giuliana FUMAGALLI  
Mairesse d'arrondissement

---

Lyne DESLAURIERS  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Giuliana FUMAGALLI  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2020.